

CONSEIL MUNICIPAL

9 AVRIL 2018

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Luc Waymel, maire.

Voici les principales décisions :

Le compte de gestion et compte administratif 2017 de la commune sont approuvés. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 156 126,88 € et les recettes à 166 766,64 €. L'excédent est donc de 10 640,76 €. En investissement, les dépenses s'élèvent à 33 788,80 € et les recettes à 24 777,21 €. Le déficit est donc de 9 011,21 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 16 000 € et concernent la restauration de l'installation campanaire.

Le budget 2018 s'équilibre en recettes et dépenses à 220 035,76 en fonctionnement et 68 493,76 € en investissement. L'équilibre en fonctionnement est assuré par les excédents reportés pour 84 522,57 €.

En investissement, sont inscrit notamment :

32 473 € pour des travaux de bâtiment dont la réfection du préau et du local de rangement.

7 500 € pour des travaux de réfection sur les autres bâtiments communaux

3 000 € pour des acquisitions de matériel dont une machine à laver le linge.

La baisse des dotations de l'Etat est de 8,4%, soit 2206 €

Les taux des impôts locaux restent les mêmes soit 9,15% en Taxe d'Habitation, 11,42% en Foncier Bâti et 30,93 % en Foncier Non Bâti, pour un produit total de 40 823 €, en augmentation de 1403 €

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du SIVOM de Rives de l'Aa et de la Colme.

La Communauté Urbaine de Dunkerque demande à quitter le CDG 59 qui gère les questions relatives au personnel. Le conseil Municipal émet un avis défavorable à cette sortie.

La commune n'exercera pas son droit de préemption sur les immeubles cadastrés A A et A

L'embauche d'un agent d'animation en contrat d'un an est approuvée par le conseil municipal. Le temps de travail sera de 22/35^{ème}. Le contrat débutera au 1^{er} juin 2018.

Un service civique sera proposé à compter du 1^{er} juin 2018, sur des missions liées à l'éducation, la culture et la lecture. La commune se rapprochera de la Mission locale pour conclure ce dossier.

L'Association Yser Houck propose à la commune de reconstruire une grange du XVIIIe siècle sur la commune. Le conseil Municipal mandate le maire pour trouver un terrain susceptible d'accueillir cette bâtisse.

Le Conseil Municipal ne désire pas donner suite à la proposition d'étude d'un bassin de rétention d'eau sur la zone inondable inscrite à l'actuel PLU de la Commune.